

2. e) Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Beijing, 3 décembre 1999

ENTRÉE EN VIGUEUR: 25 février 2002, conformément au paragraphe 1 de l'article 3 de l'amendement.

ENREGISTREMENT: 25 février 2002, No 26369.

ÉTAT: Parties: 197.

TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2173, p. 183; C.N.1231.1999.TREATIES-1 du 28 janvier 2000 et C.N.13.2004.TREATIES-2 du 8 janvier 2004 [Procès-verbal de rectification du texte authentique de l'amendement (version française)]; notification dépositaire C.N.1003.2007.TREATIES-13 du 16 octobre 2007 (proposition de corrections du texte original de l'Amendement (version chinoise) et des copies certifiées conformes et C.N.73.2008.TREATIES-2 du 6 février 2008 (Corrections).

Note: À la onzième réunion des Parties au Protocole, tenue à Beijing du 29 novembre au 3 décembre 1999, lesdites Parties ont adopté (Décision XI/5), conformément à la procédure énoncée au paragraphe 4 de l'article 9 de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone de 195, l'Amendement au Protocole de Montréal qui figure à l'annexe V de rapport de la Onzième Réunion des Parties.

<i>Participant</i>	<i>Ratification, Acceptation(A), Approbation(AA), Adhésion(a), Succession(d)</i>	<i>Participant</i>	<i>Ratification, Acceptation(A), Approbation(AA), Adhésion(a), Succession(d)</i>
Afghanistan.....	17 juin 2004 a	Bolivie (État plurinational de).....	4 sept 2013 a
Afrique du Sud.....	11 nov 2004 a	Bosnie-Herzégovine	11 oct 2011 a
Albanie.....	25 mai 2006 a	Botswana	21 févr 2013 a
Algérie	6 août 2007	Brésil.....	30 juin 2004
Allemagne.....	28 oct 2002	Brunéi Darussalam	3 mars 2009 a
Andorre.....	26 janv 2009 a	Bulgarie	15 avr 2002 a
Angola	21 juin 2011 a	Burkina Faso.....	11 nov 2002
Antigua-et-Barbuda	29 juin 2010 a	Burundi	18 oct 2001 A
Arabie saoudite.....	14 mars 2014	Cabo Verde.....	30 nov 2011
Argentine	28 août 2006	Cambodge.....	31 janv 2007 a
Arménie	18 déc 2008	Cameroun.....	21 août 2009
Australie.....	17 août 2005 A	Canada	9 févr 2001 A
Autriche	23 sept 2004	Chili	3 mai 2000
Azerbaïdjan.....	31 août 2012	Chine.....	19 mai 2010 A
Bahamas.....	16 mars 2005 A	Chypre	2 sept 2004
Bahreïn.....	25 sept 2013	Colombie	15 sept 2006 a
Bangladesh.....	24 août 2010 a	Comores.....	2 déc 2002 a
Barbade.....	10 déc 2002 a	Congo.....	19 oct 2001 a
Bélarus	13 mars 2007 A	Costa Rica.....	1 déc 2008
Belgique.....	6 avr 2006	Côte d'Ivoire	28 juin 2012
Belize.....	17 janv 2008 A	Croatie	25 avr 2002
Bénin.....	16 nov 2007	Cuba.....	12 sept 2005 A
Bhoutan.....	23 août 2004 a	Danemark ¹	24 sept 2003 A

<i>Participant</i>	<i>Ratification, Acceptation(A), Approbation(AA), Adhésion(a), Succession(d)</i>
Djibouti.....	6 févr 2013
Dominique.....	7 mars 2006 a
Égypte.....	6 mars 2009
El Salvador.....	13 nov 2007 a
Émirats arabes unis.....	16 févr 2005 a
Équateur.....	31 janv 2013 a
Érythrée.....	5 juil 2005 a
Espagne.....	19 févr 2002 A
Estonie.....	22 déc 2003
Eswatini.....	16 déc 2005 a
États-Unis d'Amérique.....	1 oct 2003
Éthiopie.....	25 nov 2009
Fédération de Russie.....	14 déc 2005 A
Fidji.....	19 févr 2007 a
Finlande.....	18 juin 2001 A
France.....	25 juil 2003 AA
Gabon.....	4 déc 2000 a
Gambie.....	30 avr 2008
Géorgie.....	8 avr 2011 a
Ghana.....	8 août 2005 a
Grèce.....	27 janv 2006
Grenade.....	12 janv 2004 a
Guatemala.....	21 janv 2002 a
Guinée.....	28 févr 2012 a
Guinée-Bissau.....	12 nov 2002 a
Guinée équatoriale.....	11 juil 2007 a
Guyana.....	2 juin 2008 A
Haiti.....	8 oct 2013 a
Honduras.....	14 sept 2007 a
Hongrie.....	23 avr 2002 AA
Îles Cook.....	22 déc 2003 a
Îles Marshall.....	19 mai 2004 a
Îles Salomon.....	22 sept 2011
Inde.....	3 mars 2003 a
Indonésie.....	26 janv 2006
Iran (République islamique d').....	14 févr 2013 A
Iraq.....	25 juin 2008 a
Irlande.....	6 oct 2005 A
Islande.....	31 mars 2004
Israël.....	15 avr 2004
Italie.....	22 oct 2004
Jamaïque.....	24 sept 2003 a
Japon.....	30 août 2002 A

<i>Participant</i>	<i>Ratification, Acceptation(A), Approbation(AA), Adhésion(a), Succession(d)</i>
Jordanie.....	1 févr 2001
Kazakhstan.....	19 sept 2014
Kenya.....	9 oct 2013
Kirghizistan.....	5 oct 2005
Kiribati.....	9 août 2004 a
Koweït.....	30 juil 2007 a
Lesotho.....	15 avr 2010 a
Lettonie.....	9 juil 2004 A
Liban.....	21 nov 2008 a
Libéria.....	30 nov 2004 a
Libye.....	15 avr 2014
Liechtenstein.....	23 déc 2003 A
Lituanie.....	17 mars 2004 A
Luxembourg.....	22 janv 2001
Macédoine du Nord.....	23 mai 2002 a
Madagascar.....	16 janv 2002 a
Malaisie.....	26 oct 2001
Malawi.....	27 févr 2009
Maldives.....	3 sept 2002 a
Mali.....	25 mars 2004 A
Malte.....	22 déc 2003 A
Maroc.....	19 sept 2012
Maurice.....	24 mars 2003 A
Mauritanie.....	4 déc 2014
Mexique.....	12 sept 2007 A
Micronésie (États fédérés de).....	27 nov 2001 a
Monaco.....	3 avr 2003 A
Mongolie.....	24 juin 2008
Monténégro ²	23 oct 2006 d
Mozambique.....	11 nov 2010 a
Myanmar.....	30 janv 2012 a
Namibie.....	1 oct 2007 A
Nauru.....	10 sept 2004 a
Népal.....	18 mai 2012 a
Nicaragua.....	7 nov 2012
Niger.....	25 août 2005
Nigéria.....	24 mai 2004
Nioué.....	22 déc 2003 a
Norvège.....	29 nov 2001
Nouvelle-Zélande ³	8 juin 2001
Oman.....	19 janv 2005
Ouganda.....	27 juil 2007 a
Ouzbékistan.....	31 oct 2006

<i>Participant</i>	<i>Ratification, Acceptation(A), Approbation(AA), Adhésion(a), Succession(d)</i>	<i>Participant</i>	<i>Ratification, Acceptation(A), Approbation(AA), Adhésion(a), Succession(d)</i>
Pakistan.....	2 sept 2005	Serbie.....	22 mars 2005 a
Palaos.....	29 mai 2001 a	Seychelles.....	26 août 2002 a
Panama.....	5 déc 2001	Sierra Leone.....	29 août 2001 a
Papouasie-Nouvelle-Guinée.....	12 nov 2013 a	Singapour.....	10 janv 2007 a
Paraguay.....	18 juil 2006 a	Slovaquie.....	22 mai 2002
Pays-Bas (Royaume des).....	13 nov 2001 A	Slovénie.....	23 janv 2003
Pérou.....	26 sept 2012	Somalie.....	1 août 2001 a
Philippines.....	23 mai 2006	Soudan.....	18 mai 2004 a
Pologne.....	13 avr 2006	Soudan du Sud.....	16 oct 2012 a
Portugal.....	8 mai 2006	Sri Lanka.....	27 nov 2002 A
Qatar.....	29 janv 2009	Suède.....	28 mars 2002
République arabe syrienne.....	11 mai 2012 a	Suisse.....	28 août 2002
République centrafricaine.....	29 mai 2008	Suriname.....	29 mars 2006 a
République de Corée.....	9 janv 2004 A	Tadjikistan.....	7 mai 2009 a
République démocratique du Congo.....	23 mars 2005 a	Tchad.....	2 janv 2013
République démocratique populaire lao.....	28 juin 2006 a	Thaïlande.....	14 nov 2006
République de Moldova.....	5 déc 2006 a	Timor-Leste.....	16 sept 2009 a
République dominicaine.....	1 oct 2009 a	Togo.....	26 nov 2001 A
République populaire démocratique de Corée.....	13 déc 2001 a	Tonga.....	26 nov 2003
République tchèque.....	9 mai 2001 A	Trinité-et-Tobago.....	29 oct 2003
République-Unie de Tanzanie.....	6 déc 2002	Tunisie.....	16 mai 2005 a
Roumanie.....	17 nov 2005 A	Türkiye.....	24 oct 2003
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^{4,5,6,7}	12 oct 2001	Turkménistan.....	28 mars 2008 a
Rwanda.....	7 janv 2004 a	Tuvalu.....	4 oct 2004 A
Sainte-Lucie.....	12 déc 2001	Ukraine.....	4 mai 2007
Saint-Kitts-et-Nevis.....	8 janv 2009	Union européenne.....	25 mars 2002 AA
Saint-Marin.....	23 avr 2009 a	Uruguay.....	9 sept 2003 a
Saint-Siège.....	5 mai 2008 a	Vanuatu.....	21 juil 2011 a
Saint-Vincent-et-les Grenadines.....	11 mai 2009 a	Venezuela (République bolivarienne du).....	22 déc 2006
Samoa.....	4 oct 2001 A	Viet Nam.....	3 déc 2004
Sao Tomé-et-Principe.....	19 nov 2001 a	Yémen.....	13 oct 2009 a
Sénégal.....	8 oct 2003	Zambie.....	11 oct 2007 a
		Zimbabwe.....	1 mars 2012 a

Déclarations

(En l'absence d'indication précédant le texte, la date de réception est celle de la ratification, de l'acceptation, de l'approbation, de l'adhésion ou de la succession.)

SAINT-SIÈGE

Par son adhésion à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et ses amendements de Londres (1990), Copenhague (1992), Montréal (1997) et Beijing (1999), le

Saint-Siège souhaite encourager la communauté internationale tout entière à favoriser résolument une authentique coopération entre la politique, la science et l'économie. Une telle coopération, comme le prouve le régime adopté pour l'ozone, peut obtenir des résultats importants qui permettent simultanément de préserver la Création, de favoriser le développement humain intégral

et d'œuvrer pour le bien commun, dans un esprit de solidarité responsable et avec des retombées profondes et positives pour les générations présentes et futures.

Conformément à la nature qui est la sienne et au caractère particulier de la Ville-Etat du Vatican, le Saint-Siège, par cet acte solennel d'adhésion, entend apporter son soutien moral à l'engagement souscrit par les Etats d'appliquer correctement et effectivement les traités en question et d'atteindre les objectifs qu'ils visent. A cette fin, il exprime le voeu qu'en reconnaissant « les signes

d'un développement qui n'a pas toujours su protéger les équilibres délicats de la nature » (homélie du pape Benoît XVI prononcée au sanctuaire de Lorette le 2 septembre 2007), tous les acteurs concernés intensifieront la coopération évoquée plus haut et renforceront « l'alliance entre l'homme et l'environnement, qui doit être le reflet de l'amour créateur de Dieu, dont nous provenons et vers lequel nous sommes en chemin » (Benoît XVI, A l'issue de l'Angélus, 16 septembre 2007).

Notes:

¹ Par une communication reçue le 3 décembre 2009, le Gouvernement du Danemark a informé le Secrétaire général qu'il a décidé de retirer la déclaration, faite lors de la ratification à l'Amendement, à propos de l'exclusion territoriale à l'égard des îles Féroé.

² Voir la note 1 sous "Monténégro" dans la partie "Informations de nature historique" dans les pages préliminaires de ce volume.

³ Avec application territoriale à l'égard des Tokélaou. Voir aussi note 1 sous "Nouvelle-Zélande" concernant Tokélaou dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁴ Le 5 août 2014 le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a notifié au Secrétaire général que l'amendement avait été étendu au territoire de Gibraltar comme suit :

Le gouvernement du Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord souhaite que la ratification de l'amendement par le Royaume-Uni soit étendue au territoire de Gibraltar, pour lequel le Royaume-Uni est responsable des relations internationales.

Le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord considère que l'extension de l'amendement au territoire de Gibraltar prendra effet le jour du dépôt de cette notification auprès du dépositaire.

Le 17 avril 2015, le Secrétaire général a reçu du Gouvernement d'Espagne la communication suivante relative à l'application territoriale par le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord à Gibraltar :

1. Gibraltar est un territoire non autonome dont les relations extérieures sont sous la responsabilité du Royaume-Uni et qui fait l'objet d'un processus de décolonisation en accord avec les décisions et résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies.

2. Les autorités de Gibraltar ont un caractère local et exercent des compétences exclusivement internes qui trouvent leur origine et leur fondement dans une distribution et une attribution de compétences effectuées par le Royaume-Uni conformément aux dispositions de sa législation interne, en sa qualité d'État souverain dont dépend ledit territoire non autonome.

3. En conséquence, la participation éventuelle des autorités gibraltariennes à l'application de l'Amendement sera exercée exclusivement dans le cadre des compétences internes de Gibraltar et ne pourra être considérée comme modifiant quoi que ce soit les deux paragraphes précédents.

4. Le processus prévu par le Régime relatif aux autorités de Gibraltar dans le cadre de certains traités internationaux qui a fait l'objet d'un accord entre l'Espagne et le Royaume-Uni le 19 décembre 2007 (conjointement au « Régime convenu relatif aux autorités de Gibraltar dans le contexte des instruments de l'UE et de la CE et des traités connexes », en date du 19 avril 2000) s'applique au présent Amendement.

5. L'application à Gibraltar du présent Amendement ne peut être interprétée comme une reconnaissance de droits ou de situations quelconques relatifs aux espaces qui ne sont pas visés à l'article 10 du Traité d'Utrecht conclu entre les Couronnes d'Espagne et de Grande-Bretagne le 13 juillet 1713.

⁵ Le 4 août 2020, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord a informé le Secrétaire général qu'étend l'application de sa ratification de l'Amendement au territoire du baillage de Jersey, comme suit :

... le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étend par la présente l'application de la ratification par le Royaume-Uni de l'[Amendement]... de Beijing au Protocole de Montréal au territoire du baillage de Jersey dont le Royaume-Uni assume la responsabilité des relations internationales.

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord considère que l'extension de l'[Amendement]... de Beijing au Protocole de Montréal au territoire du baillage de Jersey prend effet à la date du dépôt de la présente notification...

⁶ Le 25 février 2021, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord a notifié le Secrétaire général de l'extension de l'Amendement au territoire de l'Île de Man comme suit :

... le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étend par la présente l'application de la ratification par le Royaume-Uni de l'Amendement de Beijing au Protocole de Montréal au territoire de l'Île de Man dont le Royaume-Uni assume la responsabilité des relations internationales.

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord considère que l'extension de l'Amendement

de Beijing au Protocole de Montréal au territoire de l'Île de Man prend effet à la date de réception de cette notification...

⁷ Le 2 novembre 2022, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord a notifié le Secrétaire général de l'extension de l'Amendement au territoire du Baillage de Guernesey comme suit :

... le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étend par la présente l'application de [l'Amendement de Beijing au Protocole de Montréal] par le Royaume-Uni au territoire du Baillage de Guernesey dont le Royaume-Uni assume la responsabilité des relations internationales.

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord considère que l'extension de l'application de [l'Amendement de Beijing au Protocole de Montréal] au territoire du Baillage de Guernesey prendra effet le jour du dépôt de cette notification ...

